

**PROCÈS VERBAL DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025**

Convoqué les mardi 25 mars (BP2025) et vendredi 31 mars 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 7 avril 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Madame Léa BOYER est nommée secrétaire de séance.

**MEMBRES PRÉSENTS (33)** : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Laurent RICOME, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Léa BOYER, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Naïma GUERNINE, Aurélie CLOT-WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS.

**POUVOIRS (9)** : Marie-Christine PEYRIC (*pouvoir à Michèle VEYRET*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Aimé CAVAILLÉ (*pouvoir à Max ROUSTAN*), Bruno MAZUC (*pouvoir à Martine MAGNE*), Antonia CARILLO (*pouvoir à Hélène CAYRIER*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Méryl DEBIERRE (*pouvoir à Raphaële NAVARRO*), Nicolas PERCHOC (*pouvoir à Valérie MEUNIER*), Christophe CLOT (*pouvoir à Aurélie CLOT-WAGNER*).

**ABSENT EXCUSÉ (1)** : Arnaud BORD.

**Nombre de votants : 42**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est donc procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint.

Avant de commencer ce Conseil, **Monsieur le Maire** dit avoir une pensée pour trois collègues en souffrance Marie-Christine PEYRIC, Bruno MAZUC et Antonia CARILLO et auxquels il souhaite un prompt rétablissement.

## **DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CITOYENNETÉ**

### **I. ASSEMBLÉES**

#### ***Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 17 février 2025***

**Monsieur le Maire** propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 février 2025.

**Monsieur le Maire** met au vote le procès-verbal de la séance du lundi 17 février 2025.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité, après corrections d'erreurs matérielles faites à la demande de Madame LADRANGE, Conseillère Municipale d'opposition du groupe « Le Printemps alésien ».

**Votants : 42 - Unanimité**

**Pour : 42**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### ***Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du samedi 15 mars 2025***

**Monsieur le Maire** propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du samedi 15 mars 2025.

**Monsieur le Maire** met au vote le procès-verbal de la séance du samedi 15 mars 2025.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du samedi 15 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

**Votants : 42 - Unanimité**

**Pour : 42**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

# DGA RESSOURCES

## II. FINANCES

### 1 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2023 dans le cadre du Budget Primitif 2024

**Monsieur le Maire** rappelle que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Il indique qu'il s'agit de la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2024, qui seront repris dans le cadre du BP 2025 comme cela était déjà le cas l'an dernier, en anticipation du vote du Compte Administratif qui sera voté fin juin prochain.

Il rappelle que les résultats comptables prévisionnels de l'exercice 2024 ont été validés par le Service de Gestion Comptable d'Alès.

Il propose de reprendre, par anticipation, sur le budget général en fonctionnement 10 621 789,42 € et en investissement -3 854 407,81 €, soit un excédent de 6 767 381,61 €.

Pour les 4 budgets annexes :

\* Régie de stationnement : - 1 645 482,38 €

\* Funéraire : 295 925,69 €

\* Mercoirol : - 714 824,10 €

Soit en *présentation consolidée* un résultat reporté de 4 703 000,82 €.

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

**Abstention : 0**

### 2 - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) (3)

**Monsieur le Maire** propose 3 autres délibérations d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) à voter avant le budget.

Il explique que cette procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), organisée dans le Règlement budgétaire et financier de la Ville d'Alès, adoptée lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2023, permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

*Les autorisations de programme (AP)* constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements pluriannuels, se rapportant à une immobilisation, à un ensemble d'immobilisations déterminées ou à des subventions versées à des tiers.

*Les crédits de paiement (CP)* déterminent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Il explique que c'est une méthode comptable qui permet de voter une autorisation de programme, c'est à dire la totalité du projet porté, généralement pluriannuel, avec chaque année des crédits de paiement qui sont inscrits au budget.

**1) Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-VA00003  
« Rénovation église de Rochebelle »**

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit de créer pour l'opération pluriannuelle « Rénovation église de Rochebelle », dont les travaux, qui se dérouleront sur 3 ans, vont commencer dans quelques jours, une autorisation de programme portant le n°2025-VA00003, d'un montant total de 1 602 000.00 €.

La répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme est la suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027
22502 Opération d'équipement « Rénovation église de Rochebelle »	1 602 000.00 €	492 758.00 €	500 000.00 €	609 242.00 €
<b>Totaux</b>	<b>1 602 000.00 €</b>	<b>492 758.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>	<b>609 242.00 €</b>

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

**Abstention : 0**

**2) Création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2025-VA00002  
« Gestion patrimoniale - Sécurité »**

**Monsieur le Maire** indique que la collectivité a une politique pluriannuelle de mise aux normes de ses bâtiments municipaux, notamment en matière de sécurité.

Il s'agit donc là aussi de créer, pour l'opération pluriannuelle « Gestion patrimoniale - Sécurité », une autorisation de programme portant le n°2025-VA00002, d'un montant total de 1 638 000.00 €, qui permettra de poursuivre ces rénovations et ces mises en sécurité des bâtiments.

La répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme est la suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2025	CP 2 Année 2026	CP 3 Année 2027	CP 4 Année 2028	CP 5 Année 2029	CP 6 Année 2030
22501 Opération d'équipement « Gestion patrimoniale – Sécurité »	1 638 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €	273 000.00 €
<b>Totaux</b>	<b>1 638 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>	<b>273 000.00 €</b>

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

**Abstention : 0**

**3) Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2024-VA00001 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »**

**Monsieur le Maire** explique que chaque autorisation de programme (AP) doit ainsi être actualisée annuellement pour prendre en compte le rythme de consommation des crédits de paiement (CP) et doit en outre faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale nécessite un réajustement.

Il rappelle qu'a déjà été votée en 2024 la mise en place de ces AP/CP pour la partie de la Ville d'Alès concernant les 180 millions d'euros qui sont actuellement investis sur les quartiers en rénovation urbaine.

Il indique que cette dernière AP/CP concernant le NPNRU doit être actualisée au regard des différences entre les prévisions d'avancement de l'opération et les dépenses effectives.

Il propose donc pour l'AP/CP « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) », portant le n°2024-VA00001, d'un montant total de 9 163 743.00 €, l'actualisation de la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

Chapitres	Total AP	CP 1 Année 2024	CP 2 Année 2025	CP 3 Année 2026	CP 3 Année 2027
21702 Opération d'équipement « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) »	9 163 743,00 €	295 723.73 €	1 747 530.00 €	1 681 900,00 €	5 438 589.27 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 163 743,00 €</b>	<b>295 723,73 €</b>	<b>1 747 530,00 €</b>	<b>1 681 900,00 €</b>	<b>5 438 589.27 €</b>

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naima GUERNINE.

**Abstention : 0**

**-- 18h15 - Arrivée de Monsieur Aimé CAVAILLÉ --**

### 3 - Budget Primitif 2025

**Monsieur le Maire** propose maintenant de passer à l'examen et au vote du budget principal et des budgets annexes pour la ville pour l'année 2025.

Il indique quelques chiffres et commentaires sur ce budget prévisionnel qui a fait l'objet à la fois en Commission des Finances et lors du débat d'orientation budgétaire dans cette même salle, de la présentation des grands éléments pour 2025.

En préambule, il rappelle la difficulté dans laquelle se trouvent, depuis cette loi de finances 2025, les collectivités avec les 2 300 000 000 € qui leur sont aujourd'hui supprimés dans le cadre des dotations et les 1 000 300 000 € de dépenses nouvelles obligatoires, notamment concernant la cotisation patronale de la CNRACL (*Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales*) qui va, sur les trois prochaines années, être augmentée de trois points. C'est donc plus d'un million d'euro entre l'Agglomération et la Ville d'Alès qui vont devoir être payés à la CNRACL.

Cette caisse a tenu jusqu'à il y a quelques années encore de gros excédents du fait des cotisations et du fait qu'à l'époque il y avait à peu près quatre fonctionnaires pour un retraité. Aujourd'hui, les ratios ont beaucoup évolué puisque qu'il y a 1,55 actif pour un retraité. Donc effectivement les caisses se vident et l'État a ponctionné ces dernières années ces excédents qui sont montés jusqu'à 100 milliards d'euros.

Pour autant, comme cette caisse se vide, l'État a décidé d'augmenter unilatéralement les cotisations patronales.

Tout cela s'ajoute aux diminutions de dotations contre lesquelles la Ville et Alès Agglomération se sont élevées.

Alors, concernant ces dotations, il est vrai que la Ville d'Alès, comme l'ensemble des communes de France, est moins impactée par cette loi de finances que les intercommunalités ou que les régions, cela tenant tout simplement à la structure de leurs recettes.

Depuis la dernière réforme fiscale, la taxe d'habitation supprimée s'est vue être remplacée pour les communes par la part de taxe foncière bâti que percevaient auparavant les départements qui ont reçu d'autres compensations. Les agglomérations et les régions se sont vues, elles, compenser par une fraction de la TVA qui devait évoluer de la valeur minimum de l'évolution des bases, ce qui n'a pas été le cas depuis trois ans.

Concernant la commune, la structure des recettes fait que plus de la moitié des recettes proviennent de cette taxe foncière payée par les propriétaires, les habitants étant quant à eux exonérés depuis maintenant trois ans de la taxe d'habitation, qui était perçue par les collectivités, et qui manque aux finances nationales, représentant quasiment 27 milliards d'euros au niveau national.

Effectivement, ce sont 27 milliards d'euros de moins dans les recettes des collectivités qu'il a fallu compenser pour partie.

Donc en ce qui concerne le Budget Primitif 2025 de la Ville d'Alès, **Monsieur le Maire** propose une section de fonctionnement à 64 088 054,61 €.

Il précise que le Budget primitif 2025, constitué du Budget Général et de trois Budgets Annexes, est proposé au vote avec la reprise anticipée des résultats 2024.

Il explique qu'il va donner quelques détails des dépenses prévisionnelles, tout en proposant de comparer le BP 2024 et le BP 2025, sachant qu'entre temps, le budget 2024 a été exécuté et qu'il y a toujours des différences entre le budget exécuté et le budget prévisionnel, ce qui permet de sortir chaque année des excédents qui permettent d'investir et poursuivre les politiques publiques.

Cet excédent, l'année dernière, même s'il a un peu fondu comme neige au soleil, permet quand même, cette année encore, de proposer un budget basé sur quatre piliers, malgré la contrainte nationale.

**Monsieur le Maire** indique que le premier pilier est bien sûr la poursuite du projet de la majorité municipale pour Alès.

Il propose, pour 2025, un investissement qui fera partie sûrement de l'investissement record en termes de montant si la collectivité est en capacité de dépenser, bien sûr, tout cet argent avec les contraintes administratives diverses et variées qui sont aujourd'hui mises sur les collectivités locales.

Deuxième de ces quatre piliers, le maintien de l'ensemble des politiques publiques.

**Monsieur le Maire** indique le dire souvent, les communes, notamment dans leur budget d'intervention, participent à la vie économique et sociale des territoires.

Il précise que toutes les politiques portées ont une vocation sociale, que ce soit le budget social, que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, de l'école, de l'entretien des voiries, des subventions mises dans le cadre de la rénovation de l'habitat, de l'éclairage public, de la propreté des routes...

Concernant le budget de la Ville d'Alès, toutes les politiques d'intervention sont des politiques visant à permettre à tous les habitants d'Alès d'avoir une bonne qualité de vie.

Il explique que sur les 64 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, à peine 4% proviennent des recettes des usagers et des recettes de service.

C'est à dire que le choix fait ici est de faire supporter à l'impôt, les politiques publiques locales, les usagers payant à peu près 5 à 6% des dépenses effectuées dans le cadre des budgets communaux. Par voie de conséquence, 95% de ces dépenses sont financés dans le cadre de l'impôt, qu'il soit local ou national, puisque c'est l'impôt national qui permet à l'État de verser chaque année aux collectivités des dotations de fonctionnement telles que des Dotations de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), des Dotations Nationales de Péréquation (DNP) qui permettent aux collectivités d'être équilibrées.

Pour sa part, **Monsieur le Maire** dit revendiquer ce choix, parce qu'il trouve important aujourd'hui, dans le cadre de la solidarité nationale, que ce soient celles et ceux qui gagnent le plus qui contribuent, à concurrence de leurs ressources, aux services publics.

Deuxième pilier donc, maintien de toutes les politiques publiques, il n'y aura pas une seule baisse.

Pour autant, il indique avoir demandé, et Max ROUSTAN avant lui également, à Monsieur le Directeur Général, à ses directrices et directeurs, chefs de service et agents de faire un effort sur « le train de vie des collectivités ». Parce qu'effectivement, comme il a eu l'occasion de le dire, il faut qu'à chaque niveau de l'administration, locale et nationale, des efforts soit faits sur la dépense publique.

Cependant, **Monsieur le Maire** explique que cet effort ne doit pas être fait au détriment des usagers-citoyens-contribuables des collectivités, mais sur la partie « train de vie » de la collectivité. C'est une notion aujourd'hui tout à fait admise des services, rappelant toutefois qu'il y a quelques années, la Chambre Régionales des Comptes était venue auditer la Ville d'Alès et avait écrit dans son rapport définitif qu'elle avait « un train de vie » inférieur de 40% à la moyenne de la strate.

Il indique être fier d'avoir une administration qui fonctionne en faisant des efforts sur son fonctionnement.

Il dit avoir eu l'occasion de le dire dans le cadre des DOB, quand sont comparées les recettes par habitant de fonctionnement, aujourd'hui à Alès et dans d'autres villes de France, il y a d'énormes différences, y compris d'ailleurs sur la moyenne de la strate, où Alès se trouve 20 à 25% en dessous.

Dans certaines autres villes de la strate, comme par exemple à Puteaux, les dépenses de fonctionnement sont quatre fois supérieures à celle de la Ville d'Alès.

Troisième pilier, le maintien des subventions, la stabilité fiscale.

**Monsieur le Maire** indique que cela fait partie aussi de la vie sociale.

En effet, beaucoup d'associations qui mènent des actions dans tous les domaines que ce soit dans le domaine social, de la solidarité, du sport, de la culture, économique, vivent avec les subventions de la puissance publique, de l'État, de la Région, du Département, des Agglomérations et des communes, et notamment de la Ville d'Alès.

Il indique avoir demandé aux services, en regardant subvention par subvention de maintenir, là où cela était justifié, les montants des subventions inscrits dans ce budget.

Le troisième pilier, c'est donc aussi la stabilité fiscale.

En 2025, l'un des problèmes majeurs des concitoyens est le problème du pouvoir d'achat.

Il paraissait donc un peu incongru au groupe majoritaire aujourd'hui de proposer une augmentation de la fiscalité, à savoir de la taxe foncière essentiellement, étant la principale ressource de la collectivité, au moment où les Françaises et les Français sont en souffrance avec le pouvoir d'achat.

Il est vrai que pour préparer le budget, il aurait été beaucoup plus facile, pour les services et pour les Élus, d'aller chercher un peu de ressources supplémentaires dans la poche des contribuables alésiens.

**Monsieur le Maire** s'y refuse, tout comme s'y refusait Monsieur le Maire honoraire. Cela a été fait et il n'a jamais été votée une augmentation de fiscalité sur la Ville d'Alès depuis 2007.

Et enfin, le dernier pilier, le maintien du projet politique qui s'appelle « projet de territoire » au niveau de l'Agglomération, mais qui englobe aussi les actions portées par la commune d'Alès.

Comme évoqué auparavant, le montant du budget d'investissement est un montant quasi inégalé malgré les deux années COVID qui ont durement impacté les finances et les services, ainsi que toutes les Françaises et les Français.

Effectivement, aujourd'hui au niveau national, sont payées les conséquences importantes du quoiqu'il en coûte de cette terrible période de confinement où l'économie française a été grandement ralentie.

**Monsieur le Maire** rappelle que l'État s'est endetté sur cette période de 800 milliards d'euros supplémentaires, portant la dette globale du pays à plus de 3 300 milliards d'euros, c'est à dire à un niveau difficilement supportable, dépassant les 100% du PIB.

Il faudrait plus d'une année de création de richesse au niveau de la France pour pouvoir, si cette richesse n'était consacrée qu'au seul remboursement de la dette, rembourser la dette. Il y aura donc là aussi un effort à faire au niveau local, les collectivités participant à cet effort.

Mais **Monsieur le Maire** s'empresse de dire, comme souvent, que les dettes supportées par l'État ne peuvent pas être comparées avec les dettes portées par les collectivités locales qui, il le rappelle, diminuent encore cette année. Ce sont des dettes d'investissement, et non de fonctionnement comme les dettes de l'État et qui sont des dettes portées par les excédents de fonctionnement des collectivités qui leur permettent chaque année de rembourser le capital des emprunts portés.

Ce ne sont donc ni l'État, ni le contribuable national qui remboursent les dettes des collectivités. Mais ce sont toutes les collectivités qui remboursent, elles-mêmes, les dettes qu'elles créent. Alors que, l'État, lui, ne rembourse pas sa dette mais en crée chaque année. Cela a été l'un des enjeux de ce projet de loi de finances.

Les collectivités, non seulement ne créent pas la même dette que l'État, mais ont capacité aujourd'hui dans un temps contraint de rembourser la totalité de la dette (ce sont 4,5 années pour la Ville d'Alès).

Chaque année, et depuis un certain nombre d'années, la dette portée par notre collectivité est diminuée et se trouve, aujourd'hui, dans les ratios inférieurs à 1 000 € et inférieure à la moyenne de la strate en terme de dette par habitant.

Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités.

En effet, c'est un levier assez simple pour les Maires et pour les Élus d'aller voir les banques pour qu'elles leur prêtent de l'argent et de porter leurs investissements sans augmenter les impôts.

**Monsieur le Maire** indique avoir fait un choix différent, celui de la rigueur budgétaire, maintenir des politiques publiques, les développer, mais ne pas endetter la ville.

Quand il est dit 900 € par habitant, cela ne signifie pas une annuité de 900 €. Cela veut dire que si tous les habitants d'Alès faisaient un chèque à la ville de 900 €, une fois, il n'y aurait plus un centime d'euro de dette dans la ville.

Quant à l'Agglomération, c'est moins de 500 €.

En consolidant la Ville et l'Agglomération, il y a, à peu près, maximum sur chaque tête d'habitant de la Ville d'Alès et d'Alès Agglomération, moins de 1 500 € de dette.

**Monsieur le Maire** dit comparer souvent avec des ménages.

Les ménages qui achètent une voiture, une cuisine, une maison, un appartement, etc ..., ont sur eux des dettes beaucoup plus importantes que celles de la Ville d'Alès. Ils créent leur richesse.

Il en est de même pour la collectivité. Quand elle investit, elle crée un capital.

Alors, il sait bien que dans la comptabilité publique, la différence entre le capital et l'endettement n'est pas affichée, mais tout individu, toute structure privée sait bien que l'investissement crée de la richesse.

La collectivité aussi, quand elle rénove les écoles, qu'elle investit dans le sport, crée des richesses et un patrimoine qui, en état, s'enrichit.

Et la valeur du patrimoine de la Ville d'Alès est, sans commune mesure, avec ce stock de dettes. Pourquoi ?

Parce qu'il est vrai que les finances publiques et les budgets communaux sont souvent quelque chose à la fois de rébarbatif et aujourd'hui mélangé, notamment par des experts nationaux ou des soi-disant experts qui ne comprennent pas grand-chose à la gestion des collectivités publiques et qui mélangent souvent financements privés et collectivités publiques. Il n'est pas possible de se comparer, n'ayant pas les mêmes obligations.

**Monsieur le Maire** se dit fier et heureux de ce budget parce que l'objectif fixé au mois d'octobre ou novembre dernier en lançant la préparation budgétaire a été réussi.

C'est ce fameux quadriptyque entre le maintien des services publics, des subventions aux associations, de la fiscalité et du projet politique qui permettra, à la fin de l'année 2025, d'avoir honoré les engagements faits aux Alésiens.

## I - FONCTIONNEMENT

**Monsieur le Maire** propose donc une section de fonctionnement qui s'équilibre à 64 088 054,61 €.

### A) Dépenses

➤ Les *dépenses réelles de fonctionnement* s'élèvent à 52 555 846 € et augmentent de + 2,92 % (+ 1 487 880 €) par rapport au Budget 2024 (après neutralisation des provisions), c'est-à-dire de façon supérieure à l'inflation.

Pour rappel, l'inflation prévisionnelle dans la Loi de Finances pour 2025 s'élèverait à + 1.4%. C'est-à-dire que les dépenses augmenteront plus que l'inflation.

Ce n'est pas un choix, c'est que dans ces dépenses, il y a un certain nombre de dépenses contraintes qui concernent les rémunérations des personnels, le chapitre 012.

La collectivité ayant fait le choix, depuis plus de 30 ans, d'internaliser ses services, de remunicipaliser un certain nombre de ses services, aujourd'hui, a des charges de personnel, en ratio, supérieures aux collectivités qui ont fait le choix, elles, de déléguer au privé un certain nombre de services.

Les parkings, par exemple, avec la remunicipalisation des régies foires et marchés en 1997 et qui permet aujourd'hui de maintenir une politique tarifaire unique dans les parkings. Ce choix d'avoir remunicipalisé a conduit la collectivité à avoir des employés municipaux en grand nombre.

**Monsieur le Maire** indique préférer gérer en direct les politiques publiques portées par la collectivité que de s'adresser à des entreprises qui n'ont pas le même objectif. Il préfère être en direct avec les cadres et les agents qui portent les politiques publiques, que de devoir négocier avec de grosses structures nationales des choses que la collectivité n'aura pas envie de faire.

Cela ne veut pas dire que l'entreprise privée n'a pas sa raison d'être. Il ne la rejette pas, bien au contraire. Mais, il y a des politiques publiques qu'il vaut mieux porter au niveau local directement, comme par exemple la Régie de l'eau sur l'Agglomération, le ramassage des ordures ménagères que Monsieur le Maire honoraire avait souhaité conserver dans le giron municipal en 1997, au moment où toutes les communes de France, quelle que soit leur couleur politique, avaient fait le choix de privatiser.

Donc, ces dépenses augmentent de façon supérieure à l'inflation.

Ces **dépenses réelles** se répartissent ainsi :

◆ **43,90 % de Frais de personnel** (*Rémunérations, Médecine du travail*) → 23 069 500 €.

C'est le 8<sup>ème</sup> budget successif dans lequel les dépenses de personnel représentent moins de la moitié des dépenses globales.

Les dépenses de personnel témoignent d'une augmentation très maîtrisée par rapport au BP 2024, soit + 106 251 € (+ 0,46%).

Cette augmentation est en grande partie imputable à des éléments exogènes à la collectivité (augmentation de 3 points des cotisations employeur à la CNRACL).

Si ces 23 069 500 € sont additionnés aux 46 ou 47 millions d'euros de l'Agglomération, cela signifie aussi que grâce à la Ville et à l'Agglomération, est injecté du pouvoir d'achat sur ce territoire à hauteur, globalement, de 70 millions d'euros.

**Monsieur le Maire** indique aussi avoir fait le choix, contrairement à d'autres collectivités, de conserver une enveloppe budgétaire pour permettre aux agents de progresser et d'avancer dans leur grade et dans leur carrière. Cela lui paraît important. Cela s'appelle le « gagnant-gagnant », c'est à dire que quand tu donnes, tu reçois.

Et, une des façons de recevoir, c'est de mettre en place une politique d'avancements de grade, de promotions, de primes qui permet d'accompagner les agents dans les limites des moyens de la collectivité.

Dans ces 3% d'augmentation, il y a aussi ce choix fort qui a été fait sur la sécurité qui est, après la santé, la deuxième préoccupation des Alésiens, comme celle de tous les Français.

**Monsieur le Maire** dit avoir eu l'occasion d'en parler avec la création du nouveau poste de police municipale, le développement des caméras qui servent à la fois à élucider des affaires, mais aussi à protéger au quotidien les habitants de ce territoire.

Le nombre d'embauches de personnels et d'agents de la sécurité publique est une attente de la population avec la création de la brigade de sécurité publique et de la brigade de nuit aujourd'hui. Cela a un coût et, actuellement, le coût global de la sécurité sur Alès est passé de 2% de son budget en 1995 à pratiquement 10% quand y sont mises toutes les dépenses.

Il aimerait tant pouvoir s'en passer, mais c'est une réalité.

Sur le chapitre 011, **Monsieur le Maire** propose de le fixer à :

◆ **25,33 % de Charges courantes de fonctionnement** (Contrats, Fournitures, Fluides...)  
→ 13 313 941 €

↘ Les charges courantes de fonctionnement restent constantes : 3 768 €, soit +0,03%.

Il indique qu'il y a un peu de détente sur les tarifs de l'énergie et qu'il faut donc en profiter, car il craint que dès l'an prochain, la collectivité soit très lourdement impactée par ce qui est en train de se passer sur les marchés de l'énergie au niveau mondial.

Et même si la Ville est en train, notamment dans la politique d'investissement, de tout faire pour essayer de mettre en place, là où elle le peut, l'autoconsommation des bâtiments et travailler sur le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), ce ne sera sans doute pas encore suffisant pour ne pas être impacté lourdement en 2026 par les augmentations d'énergies.

◆ **11,70 % d'Attribution de Compensation** → 6 150 000€

↗ L'Attribution de Compensation prévisionnelle versée à Alès Agglomération est en hausse par rapport au BP 2024 de + 170 000€.

◆ **8,06 % de Subventions à verser aux associations et au CCAS** → 4 238 272 €

↗ La subvention au CCAS s'élève à 2 127 235 €, soit une hausse de + 103 000 € par rapport au BP 2024.

↘ Les subventions aux associations sont en légère diminution – 111 784 € par rapport au BP2024, mais en augmentation de 2% par rapport au réalisé 2024, soit + 41 500 €.

Plus tôt, **Monsieur le Maire** évoquait le fait de maintenir les dotations aux associations, mais en fait il précise qu'il les augmente cette année de 150 000 €, pour partie sur le CCAS avec 103 000 € de plus, ses besoins ne cessant d'augmenter, et de 2% sur le reste des associations.

Il précise que chacune de ces associations signe une convention avec la Ville et est en devoir chaque année de faire un bilan de ses actions et, en fonction du bilan des actions, la collectivité poursuit son partenariat, le diminue ou l'augmente, l'argent public, dans ces dépenses, devant être extrêmement surveillé.

◆ **4,47% de charges diverses** (irrécouvrables, annulations de titres, indemnités aux élus, contributions obligatoires aux écoles privées, adhésion au SIVU Alès les Fumades, ...)  
→ 2 350 659 €

↗ En augmentation de + 467 280 € par rapport au BP2024. Cette hausse s'explique sur le poste des irrécouvrables par l'annulation d'un titre de recette pour l'abattoir (titres impayés de l'abattoir ALÈS VIANDE).

◆ **2,32% de Charges Financières** → 1 220 000 €

👉 Les Intérêts d'Emprunts sont en diminution (240 000 €, soit – 16,44%) par rapport au Budget 2024.

En effet, les taux variables ont cessé leur progression et entamé une baisse depuis le second semestre 2024.

◆ **4,12% de subventions destinées aux budgets annexes** → 2 163 474 €

Il s'agit là d'un versement annuel effectué par le Budget Général au Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés, destiné à la prise en charge de l'annuité d'emprunt. Une subvention supplémentaire d'équilibre est inscrite.

Qu'est-ce qu'un budget annexe ?

**Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit d'un budget soit de stock, soit de flux. Il ne peut pas être couvert par de l'impôt. Ses recettes, qui doivent équilibrer les dépenses, sont uniquement celles perçues par les usagers de ce budget annexe.

Pour expliquer son propos, il prend pour exemple le Budget de l'eau, qui est Agglo, mais qui fonctionne comme un budget annexe. Il précise que l'ensemble des dépenses portées dans la Régie des Eaux d'Alès Agglomération doit être supporté par les usagers de cette régie.

Il en va de même pour la Régie Stationnement, Foires et Marchés.

Avec les politiques tarifaires mises en place après les États Généraux du Cœur de Ville en 2017, en créant « moins d'une heure, c'est gratuit » qui permettait à plus d'Alésiens et d'habitants du territoire de venir se garer facilement et pas cher en cœur de ville, cela a eu un impact sur les recettes de la Ville.

Et il le redit, les recettes de cette régie ne couvrent pas la totalité des dépenses. Il s'en manque, et c'est pour cela, que chaque année, il y a entre 700 et 800 000 € de déficit. C'est un choix politique assumé.

Il en profite, par ailleurs, pour appeler chaque Alésien à être citoyen et donc pour dire que quand on se gare, on paye son stationnement, surtout quand il n'est pas cher.

Il souligne que si tout le monde payait, il sortirait un excédent et il serait possible de créer et d'investir dans de nouveaux parcs de stationnement.

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il y a 500 places gratuites sur Alès avec une navette gratuite qui mène au cœur de ville et un parking du Gardon, haut et bas, pour 2 € la demi-journée de stationnement et 20 € par mois d'abonnement, soit 1 € de stationnement par jour pour 20 jours travaillés dans le mois. C'est la réalité du prix.

En centre-ville, le stationnement de moins d'une heure est gratuit, en surface et dans tous les parkings de structure.

Mais tout cela coûte 700 000 €, d'où le versement d'une subvention du Budget Général pour permettre de couvrir ces non recettes.

Quelles sont les dépenses de ce budget régie ?

Sur ces deux derniers mandats, il a été construit le parking Place des Martyrs de la Résistance, racheté le parking privé du Centr'Alès, créés le parc de stationnement Square Sauvage et des places Place de Belgique.

Aujourd'hui, sur la Ville d'Alès, les habitants bénéficient de 4 500 places de stationnement officielles.

Il souligne aussi, contrairement à ce que certains veulent essayer de dire de façon fort maladroite et très peu renseignée, y compris sur la Grand Rue Jean Moulin, qu'il y a eu autant de places maintenues et recrées que de places officielles publiques avant travaux. Il ne manque pas une place, y compris autour de la Cathédrale.

Quand a été aménagé le tour de la Cathédrale, ont été laissés un certain nombre de places de stationnement et toutes les places officielles. Se garer en vrac sur un trottoir, ce n'est pas une place officielle et c'est verbalisable.

Des places officielles ont été recréées dans le Square Sauvage, pour certaines, où il y a des places gratuites et certaines autres payantes.

Parce qu'en effet, la voiture particulière aujourd'hui est une nécessité pour 90% des habitants d'un territoire comme celui d'Alès et d'Alès Agglomération, pour aller travailler, commercer ou aller chez son médecin, malgré un développement considérable des transports en commun initié par Max ROUSTAN.

Donc oui, la place de la voiture sur Alès n'est pas du tout en cause, mais, pour autant, la qualité des espaces publics est nécessaire.

Donc, tout n'est pas pour le Budget Stationnement, Foires et Marchés, mais ce chapitre de 2 163 474 € permet de prendre entre autres choses, l'annuité d'emprunt de création de ces parkings et de ne pas la faire supporter aux usagers des parkings.

## **B) Recettes**

➤ Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 57 730 444 € et augmentent de + 3,54% (+ 1 954 431 €) par rapport au Budget 2024 (après neutralisation des provisions).

La croissance de ces recettes n'est pas due aux dotations de l'État mais à la dynamique fiscale créée sur la Ville, ville la plus dynamique démographiquement de France.

Quand il y a + 1 000 habitants DGF chaque année, ce sont des dotations supplémentaires, et l'enveloppe DSU/DSR augmentée.

Comment se répartissent-elles ?

◆ **52,65% de recettes fiscales** (*impôts locaux + compensations des exonérations fiscales*)  
→ 30 394 156 €

➤ Ces recettes fiscales augmentent par rapport au BP 2024 de + 1,74% (soit + 520 156 €).  
*Les Taux d'imposition (TFB, TFNB et THRS) restent identiques. Ce sont donc les bases qui augmentent, du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (locaux non professionnels) de + 1,7%.*

*Pour rappel*, depuis 2021, la composition des recettes fiscales de la Commune est modifiée du fait de la disparition du produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

Cette disparition a été compensée par la perception de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

◆ **32.06 % de dotations de l'État** → 18 507 397€

➤ Ces recettes provenant de l'Etat sont composées essentiellement de la Dotation Globale Forfaitaire, elle-même constituée de 3 enveloppes :

- La Dotation Forfaitaire : elle augmente par rapport au réalisé 2024 de + 124 00 € (soit + 1,74%).
- La Dotation de Solidarité Urbaine : elle est abondée de + 475 000 € (soit + 5,52%) par rapport au réalisé 2024.
- La Dotation Nationale de Péréquation : elle est en hausse de + 107 000 € (soit + 5,67%) par rapport au réalisé 2024.

La dotation globale forfaitaire attribuée par l'État bénéficie de l'augmentation très dynamique pour la troisième année consécutive de la population alésienne (+1097 habitants).

◆ **6,95% de Taxes diverses** (*Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxes sur la Publicité Extérieure, Droits de mutations sur les cessions, Droits de place, Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, Dotation de solidarité communautaire...*) → 4 009 520 €

➤ Ces recettes sont en augmentation de +11,14 % (soit +402 000 €) par rapport au Budget 2024.

◆ **5,01% de Recettes provenant des services, du domaine, de ventes diverses et des revenus des immeubles** → 2 892 895 €

Il s'agit notamment des redevances perçues sur les usagers (tels les droits d'entrée pour les manifestations festives et culturelles...), des recettes cantines des familles, des redevances pour occupation du domaine public, des revenus des immeubles, des remboursements assurances...

➤ Ces recettes augmentent de + 234 000 € (soit + 8,83%).

◆ **1,52% de Remboursements de Personnel** → 877 308 €

Quelle est la provenance de ces remboursements ?

- remboursements effectués par l'ASP dans le cadre des Emplois Aidés, à hauteur de 140 000 €,
- remboursements de personnel mis à disposition des associations ou d'Alès Agglomération, à hauteur de 302 000 €,
- remboursements de personnel par les Budgets annexes, à hauteur de 435 000 €.

◆ **1,82% de recettes diverses** (Participations de l'État, du département, remboursement des intérêts d'emprunt par la REAAL, reprise provisions semi-budgétaires) → 1 049 168 €

## **II - INVESTISSEMENT**

**Monsieur le Maire** indique que la section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à 27 899 373,42 €.

### **A) Dépenses**

Le programme d'investissement de la Ville pour 2025, dans la continuité de 2024, témoigne d'un soutien massif à l'économie locale.

**Monsieur le Maire** indique que l'on retrouve là les deux nouvelles autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) votées précédemment :

- « Rénovation de l'église de Rochebelle » dont le montant de crédit de paiement inscrit au budget 2025 s'élève à 492 758 € et le montant total de l'autorisation de programme à 1 602 000 €,
- « Gestion patrimoniale - Sécurité » dont le montant de crédit de paiement inscrit au budget 2025 s'élève à 273 000 € et le montant total de l'autorisation de programme à 1 638 000 €.

Ainsi, les dépenses consacrées à l'équipement atteignent 14 561 955 €.

A ces dépenses « nouvelles », s'ajoutent les Restes à Réaliser à hauteur de 5 447 140 €, engagés en 2024 dans le budget.

Cela fait donc une dépense de 315 € par habitant. Cela situe la collectivité non pas dans les premières, mais sûrement pas non plus dans les dernières. Et eu égard à la structure financière de la Ville d'Alès, elle ne s'en sort pas si mal que ça aujourd'hui avec ces 315 € par habitant.

**Monsieur le Maire** indique qu'il aimerait beaucoup avoir 400, 500 ou 600 € à investir chaque année par habitant sur la Ville d'Alès. Mais aujourd'hui, la structure et la volonté de ne jamais dégrader les finances de cette ville, redressées au cours de ces 30 dernières années, permettent d'assurer ces montants d'investissement.

● Les crédits d'investissement sont affectés à des opérations spécifiques, telles :

- ◆ L'autorisation de programme/crédit de paiement pour l'opération intitulée « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) » (AP/CP créée en 2024).

Les crédits prévus s'élèvent à 1 747 530€.

Cette action s'inscrit dans le prolongement du Contrat de Ville, notamment son pilier « habitat et cadre de vie ». Le QPV d'Alès a été retenu parmi les quartiers d'intérêt national relevant d'un financement de l'ANRU. (Convention au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain NPNRU).

C'est la poursuite de la Grand Rue Jean MOULIN, le début des travaux qui vont commencer cette année Faubourg du Soleil, avec l'aménagement du parvis à côté de l'école. C'est aussi dans le Faubourg de Rochebelle, le lancement de l'équipement public qui va être fait à l'ancienne école Saint Eloi, ce sont des programmes de goudronnage intenses étant donné l'état de certaines routes, c'est l'opération « États Généraux du Cœur de Ville » avec 889 000 € pour poursuivre entre autre l'aménagement autour des Halles de l'Abbaye et le reste des rues qu'il faut finir cette année ou l'année prochaine, c'est finir la rénovation des façades grâce aux subventions votées à chaque Conseil Municipal.

◆ L'opération intitulée « *États Généraux Cœur de Ville* » (démarrée en 2017).

Les crédits prévus s'élèvent à 889 617 € et vont permettre principalement à :

- l'aménagement extérieur des Halles de l'Abbaye,
- la rénovation des façades et des devantures par le versement de subventions.

◆ L'opération « *Rénovation et extension du Pôle National Cirque Rochebelle* » : 694 162 €.

Achèvement des travaux de rénovation entamés l'année dernière et réceptionnés pour certains d'entre eux.

◆ L'opération « *Interventions-réparations des bâtiments* » : 1 905 116 €

- aménagement d'une salle polyvalente à Tamaris (ancienne salle des fêtes) : 300 000 €,
- fin des travaux pour le réaménagement de Mairie Prim (amélioration de l'accueil du public) : 166 000 €,

**Monsieur le Maire** en profite pour rappeler, qu'à Mairie Prim se trouve un espace public numérique qui permet à celles et ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, de se faire aider et se former à l'outil numérique nécessaire à toutes les opérations de la vie quotidienne.

- travaux sur divers bâtiments (Espace André Chamson, Espace Cazot, programme d'accessibilité des bâtiments administratifs, ....).

◆ L'opération « *Marché global de performance énergétique pour la rénovation de 5 écoles* » : 871 776 €

Lancement de ce marché de rénovation énergétique sur 5 ans dont 5 écoles en seront bénéficiaires.

Ces crédits seront alloués aux écoles :

*élémentaire et maternelle Prés Saint Jean + cantine, élémentaire et maternelle Pansera + cantine, élémentaire et maternelle Claire Lacombe + cantine, élémentaire et maternelle Romain Rolland + cantine, élémentaire Pasteur.*

● Parmi les opérations récurrentes :

◆ Les grosses réparations de voirie : 876 236 € de dépenses prévues,

◆ Les écoles bénéficient de travaux importants, puisque des crédits supplémentaires leur sont destinés et s'élèvent à 597 350 €, soit 1,4 millions d'euros au total sur les écoles.

C'est un énorme programme. La difficulté de dépenser l'argent sur les écoles, c'est que les travaux ne peuvent se faire que durant les vacances scolaires, petites ou grandes. Ce n'est donc pas simple de porter de gros investissements sur ces bâtiments.

A côté de ces dépenses d'équipement, **Monsieur le Maire** indique que figurent les crédits pour le remboursement du capital d'emprunt soit 4 802 100 € (après neutralisation des 634 000 € relatifs aux « Options de tirage ligne de trésorerie »).

Il est à noter que l'encours de la dette/habitant s'élèvera, à la fin de l'année, pour Alès à 851 €/habitant, montant inférieur à la moyenne nationale qui est de 990 €/habitant.

## **B) Recettes**

Les dépenses d'investissement sont financées :

- En premier lieu, par les recettes réelles d'investissement, qui s'élèvent à 8 526 075 €.

Après neutralisation des 634 000 € relatifs aux « Options de tirage ligne de trésorerie », ces recettes se répartissent ainsi :

- Subventions (État : DSIL et Dotation Politique de la Ville, Région, FEDER...) : 1 288 485 €,
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et Taxe d'Aménagement : 1 600 000 €,
- Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), autres subventions d'investissement et immobilisations financières : 174 580 €,  
Les immobilisations financières, à hauteur de 114 000 €, consistent dans le remboursement par la REAAL des emprunts pris en charge par la commune.
- Cessions d'immeubles : 261 000 €,
- Recours à l'emprunt, prévu pour 2025 : 4 054 010 €.

- En second lieu, les dépenses d'investissement sont financées par l'excédent que dégage la section de fonctionnement et qui constitue une recette pour la section d'investissement. Ce virement d'une section à l'autre est prévu à hauteur de 8 255 000 €.

- Enfin, l'excédent de fonctionnement 2024 capitalisé, qui couvre au-delà du déficit d'investissement 2024 et du delta des Restes à réaliser, s'élève à 4 964 000 € que **Monsieur le Maire** propose d'affecter aux recettes d'investissement 2025.

**Monsieur le Maire** indique en avoir terminé avec ce qu'il souhaitait dire sur le Budget Principal, certes un peu longuement, mais il lui paraissait important de donner quelques explications les plus précises possibles car le vote du budget est l'acte majeur d'une année municipale pour les collectivités.

Il poursuit avec les **budgets annexes** :

**Monsieur le Maire** indique que ces budgets reprennent les résultats de l'exercice 2024 par anticipation.

Le Budget de la Régie de Stationnement s'équilibre à 4 705 826,68 € pour la section d'exploitation et à 23 491 966,70 € pour la section d'investissement.

L'opération « Réhabilitation de l'ensemble immobilier, y compris le parking, des Halles de l'Abbaye », qui ouvriront d'ici fin juin, est portée par ce budget ; le montant inscrit pour 2025 (restes à réaliser + propositions nouvelles) s'élève à 8 706 666 € H.T..

**Monsieur le Maire** tient à remercier ici l'État, l'Europe, la Région et le Département pour avoir accompagné la Ville dans ce projet majeur du mandat et très largement financé les dépenses d'investissement.

Il espère donc que les Alésiens et grands Alésiens viendront en nombre redonner de la vie à ce secteur et au cœur de ville.

Étant question du Cœur de Ville, il en profite pour livrer une information.

Il indique qu'il recevra dans quelques jours les 30 nouveaux commerçants qui se sont installés ces six derniers mois ou qui ont repris des commerces sur la Ville d'Alès, souhaitant remettre les choses à leur juste place.

Oui, il est vrai qu'à Alès, comme dans toutes les villes de France, il y a une souffrance pour le commerce de proximité.

**Monsieur le Maire** indique qu'il y a un nouvel optimisme qui est en train de naître, parce qu'il voit sur la Ville d'Alès de plus en plus de candidats à la reprise de commerces, de nombreuses franchises dont une va ouvrir d'ici quelques semaines.

Alors oui, le commerce souffre effectivement, mais comme pour le stationnement, il veut aussi interpeller individuellement les Alésiens.

Ce sont les acheteurs qui font le commerce, et ce n'est donc pas en allant sur Amazon ou d'autres sites en ligne qu'ils sauveront le commerce de proximité.

Le geste citoyen est de pouvoir consommer en direct dans toutes les boutiques, tous les commerces de la Ville d'Alès, au lieu d'acheter sur internet.

Le Budget du Funéraire s'équilibre à 577 225,69 € pour la section d'exploitation et à 395 861,28 € pour la section d'investissement.

Le Budget Mercoirol s'équilibre à 729 124,10 € pour la section de fonctionnement et à 463 754,23 € pour la section d'investissement. Budget de stock puisque la Ville est propriétaire de terrains qui sont valorisés. C'est donc un bon investissement qui permet aujourd'hui ou permettra un jour de bénéficier d'eau en grande quantité, de réserve de carbone en très grande quantité avec toute la forêt. Car dans quelques dizaines d'années, ce qui va manquer le plus, ce sont l'eau et les réserves de carbone.

Le Budget Consolidé s'équilibre à 70 100 231,08 € pour la section de fonctionnement et à 52 250 955,63 € pour la section d'investissement, soit un total de : 122 351 186,71 €.

**Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition**, indique que ce budget 2025, marque le terme d'une mandature commencée en 2020.

Il précise à l'assemblée que son propos ne sera pas long, mais souhaite faire une petite précision sur la ville de Puteaux que Monsieur le Maire a cité en exemple.

Il indique qu'il faut comparer ce qui est comparable.

Il se trouve que la ville de Puteaux est la ville sur laquelle, aujourd'hui, le quartier de la Défense verse une bonne partie de la taxe professionnelle. Il est donc évident que dans une ville comme Puteaux, tout comme Nanterre, il peut y avoir des dépenses, y compris de fonctionnement, qui soient à un niveau très, très élevé.

La question de l'endettement est plus une question de la capacité à rembourser l'endettement que l'endettement en tant que tel.

Il dit partager le point de vue de Monsieur le Maire sur l'analyse et la pédagogie dont il a fait preuve dans son exposé du budget primitif de la Ville, mais pas sur d'autres points, tout comme il partage aussi bon nombre de points que Monsieur le Maire a soulevés, y compris à propos du désengagement de l'État dans ses aides aux collectivités locales.

Il souligne qu'il ne sera pas long dans la mesure où ce qu'il pensait des choix de Monsieur le Maire, il l'a déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire.

Comme il n'y a aucun changement entre le DOB et aujourd'hui, Monsieur le Maire considérant que le DOB finalement est une simple formalité à accomplir, **Monsieur Paul PLANQUE** indique qu'il donnerait donc forcément le sentiment de rabâcher les choses.

Il souhaite donc simplement parler de la méthode de Monsieur le Maire.

Tout au long de cette mandature, **Monsieur Paul PLANQUE** souligne que ce dernier est resté sourd aux propositions et arguments de son groupe politique, le « Printemps Alésien ».

Alors certes, il est normal que Monsieur le Maire ne partage pas sur nombre de sujets son point de vue. C'est d'ailleurs, sainement, ce qui fait le débat démocratique, et ce qui fait aussi naturellement que Monsieur le Maire soit de droite et lui de gauche.

Pourtant, plus que de critiquer ses propositions, **Monsieur Paul PLANQUE** indique avoir entendu fleurir à de nombreuses reprises dans sa bouche des termes, des formules, du type « c'est n'importe quoi », « vous ne comprenez rien » et autre.

Cette façon de réagir l'interpelle. Autant le désaccord est entendable, autant le mépris l'est moins.

Il n'a, pour ce qui le concerne, aucune leçon à recevoir en matière de gestion communale et a, à son crédit, pas mal de reconnaissance sur sa capacité à gérer des affaires communales.

Alors oui, il sait que boucler un budget communal aujourd'hui est de plus en plus difficile et y compris au regard des multiples réformes qui ont sapé les concepts fondateurs de la démocratie communale avec la suppression des quatre vieilles, les multiples réformes de nomenclature comptable mettant à mal la notion même de service public, les transferts de charges de l'État sur les collectivités territoriales et l'instabilité même du cadre juridique, réglementaire, administratif.

Mais ces différentes réformes ne sont-elles pas le fait d'une doctrine libérale dont Monsieur le Maire est le défenseur ?

C'est justement dans ce cadre de plus en plus contraint et instable qu'il eût fallu aller chercher l'intelligence collective. **Monsieur Paul PLANQUE** indique que Monsieur le Maire a préféré caricaturer les positions de son groupe et il le regrette, pour lui et ses colistiers, mais surtout pour les Alésiennes et Alésiens.

Au lendemain de l'élection de 2020, **Monsieur Paul PLANQUE** explique qu'il était dans l'état d'esprit de jouer le rôle d'une opposition constructive. Mais encore, pour construire ensemble, faut-il que cette volonté soit partagée.

Au-delà des déclarations de tribune de Monsieur le Maire, ni de droite, ni de gauche, où un plus un égale trois, il faut mettre ses déclarations en adéquation avec ses actes. La seule façon de faire, dans le contexte contraint évoqué, c'est de revenir en permanence à la source de ce qui fait que nous sommes en responsabilité, la légitimité populaire.

À aucun moment Monsieur le Maire n'a consulté les Alésiennes et les Alésiens sur le bien-fondé de ses choix. À aucun moment il n'est revenu devant eux.

Comme il l'a déjà dit, s'il est un moment crucial dans la vie d'une commune, c'est celui de l'élaboration de son budget.

**Monsieur Paul PLANQUE** explique que Monsieur le Maire fait le choix de l'élaborer de manière comptable, sans les écouter, sans écouter les Alésiennes et Alésiens, et, pour lui, c'est une erreur.

Cette façon de faire, même si Monsieur le Maire n'en fait pas la publicité, l'a amené dans l'impasse sur pas mal de sujets, avec les trois plus emblématiques que sont l'abattoir d'Alès, la régie de stationnement et le commerce du centre-ville, ou lui ont fait aussi abandonner d'autres dispositifs expérimentés comme le permis de louer sur des quartiers qui en ont pourtant tellement besoin et qui font qu'il n'est pas à la hauteur sur des sujets comme la défense de la Poste de Tamaris, et qu'il lui font aussi nier signer contre toute évidence la problématique des PFAS de Solvay.

**Monsieur Paul PLANQUE** indique qu'au moment de voter ce budget, il pourrait démontrer pour l'ixième fois combien le poids du personnel, donc le service donné au public, a décliné au sein de celui-ci, combien dans les choix que Monsieur le Maire peut encore faire, il a toujours privilégié le sécuritaire au détriment du social, combien sa politique en direction des associations est teintée de clientélisme.

**Monsieur Paul PLANQUE** souligne qu'il n'avait pas prévu de le faire mais souhaite quand même poser quelques questions très, très précises à Monsieur le Maire sur le budget, étant donné ce qu'il a entendu dans son développement.

Il indique que Monsieur le Maire a pointé le fait, par exemple sur le chapitre 012, les charges de personnel et frais assimilés, qu'il y a eu une augmentation sensible de ce poste-là en dépit des difficultés.

Alors **Monsieur Paul PLANQUE** explique que, soit il ne sait plus compter, et c'est possible, soit il n'a pas les mêmes chiffres. Parce que s'il prend le tableau transmis par les services, il lit : Budget précédent 22 963 249 €, Budget propositions nouvelles 23 069 000 €, donc 76 000 € d'augmentation.

S'il entre un peu plus dans le détail, en prenant le personnel, le chapitre 64111, là, 10 016 325 €, budget précédent et 10 068 449 € budget propositions nouvelles, soit une augmentation 0,5%.

Donc soit il a mal compris, soit il a raté un épisode, mais ce n'est pas ce qu'il a entendu dans les propos de Monsieur le Maire.

En revanche, là où il le suit, c'est qu'il est vrai qu'avec la CNRACL qui va rentrer dans le cadre du chapitre 012, il y a bien une augmentation de 600 000 €. C'est la retraite des fonctionnaires.

Il a un peu de peine à trouver qu'au sein de ce budget-là, tel qu'il est présenté, soient maintenus le poids du personnel et le rôle du personnel, puisque s'il enlève les fameux 600 000 € dus à la cotisation CNRACL, il a, en fait, une diminution du poste du personnel de façon brute.

En ce qui concerne les dépenses.

**Monsieur Paul PLANQUE** précise qu'il ne parlera pas de budget insincère parce que ce serait porter un qualificatif qui pourrait lui être opposé, mais s'interroge.

Il indique que Monsieur le Maire a évoqué la question de l'énergie et qu'accessoirement il gère un petit peu des entreprises qui s'occupent d'énergie.

Il précise qu'il sera peut-être un petit peu moins optimiste que lui sur ce qui va se passer en terme d'énergie, et au-delà d'être optimiste ou ne pas l'être, il ne sait pas précisément comment vont évoluer les choses et qui le sait est très fort.

En ce qui concerne ce chapitre 011, charges à caractère général, il lit :

- *achat de prestations de services : 1 067 000 € auparavant, 1 035 000 € maintenant,*
- *énergie - électricité : 1 404 000 € auparavant, 1 336 000 € dorénavant,*
- *les carburants : 304 000 € auparavant, 300 000 € maintenant,*
- *les fournitures scolaires : 161 000 € auparavant, 151 000 € maintenant,*
- *autres matières et fournitures : 291 600 € auparavant, 246 745 € maintenant,*
- *contrats de prestation de services : 1 177 277 € auparavant, 1 169 158 € maintenant.*

Il entend, il le sait et l'a précisé dans son propos liminaire, la difficulté qu'il y a à établir un budget. Mais, entre travailler cette difficulté et y répondre, et dire derrière que les postes sont en augmentation sensible de trois et quelques pour 100, alors que les chiffres ne disent pas cela, il a donc une petite interrogation sur sa compréhension des propos tenus par Monsieur le Maire.

Pour lui, il manque aujourd'hui un geste pour la Ville qui, de son point de vue, n'est possible qu'en associant le plus grand nombre, parmi lesquels l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition, en associant les membres actifs des associations, les Alésiennes et les Alésiens, dans leur diversité, car, comme l'a pointé la Chambre Régionale des Comptes, une gestion municipale ne se fait pas à deux ou trois dans un bureau.

Avant de conclure, **Monsieur Paul PLANQUE** souhaite féliciter celles et ceux qui, au sein de leur association, œuvrent au quotidien à faire vivre cet engagement citoyen que Monsieur le Maire peine à voir. Engagement dont a été vue, il y a quelques jours, une brillante démonstration avec le festival Itinérances.

Pour toutes ces raisons, et non parce que c'est leur posture d'opposant, **Monsieur Paul PLANQUE** indique que ses colistiers et lui-même voteront « contre » ce budget qui néglige cette intelligence collective que les Alésiennes et les Alésiens mettent à la disposition de Monsieur le Maire et qu'il ignore.

Il est grand temps de mettre en œuvre l'ingéniosité affichée en slogan par Monsieur le Maire.

Pour leur part, **Monsieur Paul PLANQUE** indique qu'ils y sont prêts.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur PLANQUE et indique qu'il va apporter seulement quelques réponses aux questions posées.

Il souligne n'avoir à aucun moment dans son intervention fait preuve de mépris envers qui que ce soit, n'ayant pas cité quoi que ce soit concernant les positions de l'opposition dans sa présentation budgétaire.

Par contre, effectivement, parfois, sur les échanges un peu vigoureux, des choses sont dites qui ne le laissent pas de marbre.

Et comme il est aussi engagé depuis de nombreuses années aux côtés de Max ROUSTAN, et désormais aux commandes de cette ville, il y a des choses qu'il ne peut pas entendre sans avoir une pointe d'agacement.

Il répète à Monsieur PLANQUE que cela n'a jamais été du mépris le concernant, ni qui que ce soit par ailleurs. Mais, il ne peut pas accepter la mauvaise foi.

La mauvaise foi, **Monsieur le Maire** indique que Monsieur PLANQUE en a fait un peu preuve quand ce dernier essaye d'expliquer aux Alésiens leur grande différence, en disant « vous êtes libéral, vous êtes de droite », « je suis de gauche » ...

**Monsieur le Maire** affirme ne pas renier ses convictions mais croit, qu'aujourd'hui, là où Monsieur PLANQUE fait fausse route, c'est qu'à aucun moment dans la rue, dans les diverses rencontres avec la population, les Alésiennes et les Alésiens ne lui font ce genre de reproche.

Dans la gestion municipale, un des seuls bienfaits de la fin du cumul des mandats est que cela a dépolitisé la politique locale.

Il souligne que Monsieur PLANQUE a eu la gentillesse et l'amabilité de citer « un plus un égale trois », **Monsieur le Maire** précisant qu'il n'a jamais dit « un plus un égale trois » mais « un plus un, trois ». Trois, c'est quoi ? C'est territoire, résilient, optimiste, innovant et solidaire.

Il souligne que Max ROUSTAN a relevé ce territoire, lui à ses côtés, avec les Élus de l'Agglomération parce que tous ont su travailler ensemble.

Quand Monsieur PLANQUE parle d'intelligence collective, il lui indique qu'ils l'ont mise en œuvre au début des années 2000, c'est à dire qu'ils ont co-construit, co-créer.

Alès a été la première collectivité de France, sous l'égide de Max ROUSTAN, à interroger, chaque année les Alésiennes et les Alésiens, à la fois au quotidien dans les réunions de quartier, mais également dans toutes les enquêtes téléphoniques faites qui permettaient aux personnes de dire ce qu'elles souhaitaient que la Ville fasse chacune des années dans le cadre des budgets.

Il avance que la population le leur a bien rendu.

En politique, il n'y a qu'un seul juge, c'est l'électeur. Et les résultats des élections municipales depuis 2001 démontrent que ce que dit l'opposition aujourd'hui, les Alésiens ne le partagent pas et **Monsieur le Maire** pense qu'ils vont continuer à ne pas le partager.

Pour autant, il lance un défi à Monsieur PLANQUE.

Au lieu de faire des tribunes sur la place de la Mairie ou ailleurs pour expliquer que tout ce que la majorité fait ce n'est pas bien, qu'elle est de droite, libérale, qu'elle fait trop de sécurité, il lui propose de faire des propositions, et se dit prêt à les mettre en œuvre, au budget supplémentaire, à la décision modificative (DM), s'il partage leur vision des choses sur certaines politiques publiques, et à dire que ce sera l'amendement « Paul PLANQUE » ou « Printemps Alésien ».

**Monsieur le Maire** dit n'avoir aucun état d'âme là-dessus. Il le fait à Alès Agglomération, et les budgets construits à Alès Agglomération sont beaucoup d'heures de travail.

De plus, il souligne que Monsieur PLANQUE lui fait un peu l'injure de penser qu'il monte seul ce budget dans son bureau ou accompagné d'une ou deux personnes.

Il y a, ici, les Élus du groupe majoritaire élus derrière Max ROUSTAN en 2020 et donc une légitimité à travailler.

Tous, individuellement, dans leur délégation, apportent leur pierre à l'édifice dans le cadre de la préparation budgétaire, que ce soit aussi bien dans le sport que dans la culture, les festivités, l'école, le social, les politiques festives, les archives, l'administration générale ou au niveau du personnel.

**Monsieur le Maire** indique qu'aujourd'hui, chacun apporte à la collectivité.

Il se dit être très fier de voir le bilan financier de ces 30 années, partant d'une situation financière dont il peut parler : 58 millions de francs d'impasse budgétaire qui manquaient par les prédécesseurs à aujourd'hui, un Excédent Global de Clôture qui permet à la Ville, sans augmentation de la fiscalité, de pouvoir porter ce projet de territoire.

Il explique aussi rejoindre Monsieur PLANQUE sur la question de l'endettement.

**Monsieur le Maire** précise que quand il a évoqué la Ville de Puteaux, il n'a, à aucun moment, voulu comparer Alès avec Puteaux, mais juste dire, qu'il faut bien sûr faire des efforts, mais pas toutes les collectivités aux mêmes efforts parce qu'elles n'ont pas toutes les mêmes problématiques, les mêmes atouts.

Quant à Puteaux, il se trouve que ce ne sont ni Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, ni son père qui ont fait venir à la Défense mais la politique du Général DE GAULLE et de Georges POMPIDOU à l'époque qui ont créé ce grand quartier d'affaires et qui fait qu'aujourd'hui, sans rien faire à la Mairie, l'argent tombe, elle ne sait plus qu'en faire, ce sont 4 500 € de dépenses par habitant quand Alès est à peu près à 1 100 € par habitant. Ce n'est pas possible.

Il en appelle donc à une grande justice fiscale, une grande péréquation, pour faire en sorte qu'une ville comme Alès, mais aussi toutes les villes du Sud de la France, toutes les villes de l'ex Languedoc-Roussillon dont la situation à la fois de leurs habitants et de leur économie a besoin d'un peu plus de solidarité nationale.

Il en appelle à cela. Ce qu'il veut dire quand il parle de Puteaux, c'est qu'elle n'aurait que 2 500 ou 3 000 € de dépenses par habitant, elle vivrait tout aussi bien, ainsi Alès et d'autres villes du Sud de la France et d'ailleurs pourraient se permettre d'aller un peu mieux.

Parce que oui, Alès paye, et ce n'est pas de la politique que de le dire, des années de crise économique très importante liée à la fin des mines et de la sidérurgie et qui ont impacté durement mais dont elle est en train de se relever.

En ce qui concerne le commerce du cœur de ville et le budget stationnement.

**Monsieur le Maire** l'a dit, le budget stationnement, foires et marchés est assumé.

C'est un choix politique de dire que cela ne lui paraît pas de bonne politique que de passer, comme dans certaines villes, le parking à 5 ou 6 € de l'heure voire 7, 8 ou 15 € de l'heure comme à Uzès.

Donc, si l'argent ne rentre pas, il faut trouver les moyens de financer ces parkings de structure, leur électricité, leur nettoyage, leur entretien, parce que cela coûte aux contribuables.

Alors, il est vrai qu'il y a des villes qui n'ont pas de parkings de structure et ont moins besoin d'argent. Et, effectivement, s'il n'y a que des parkings comme celui du Champ de foire, cela ne coûte pas grand-chose.

Par contre, cela coûte de l'argent d'avoir des parkings de structure nécessaires au stationnement en cœur de ville et il faut trouver de l'argent pour le faire.

L'abattoir.

**Monsieur le Maire** indique qu'il ne va pas y revenir, d'autant qu'il proposera par la suite, si l'assemblée est d'accord, une délibération en urgence afin de changer le nom du preneur mentionné dans la délibération votée en février, la nouvelle société ayant changé de nom.

Il proposera donc que l'assemblée lui donne son autorisation pour qu'il signe avec la nouvelle société, tout cela en accord bien sûr avec celle avec qui le protocole avait été signé et qui se retire. Pour cela, il y reviendra ultérieurement.

Il poursuit son propos et indique qu'il est également vrai de dire que l'on vit des périodes financièrement, c'est sûr, mais aussi juridiquement, institutionnellement et réglementairement incroyables. Tout évolue, tout va vite.

Il dit avoir des défauts comme tout le monde mais pense avoir au moins une qualité qui est celle d'écouter les autres.

**Monsieur le Maire** s'adresse à Monsieur PLANQUE et lui précise que dans tout ce qu'il dit, quand cela lui paraît constructif, il l'écoute. Il n'est pas sourd.

Il souhaite juste que l'on ne fasse pas de politique politicienne parce que dans ce cas-là, il peut aussi faire de la politique politicienne. Il ne sait pas s'il est bon ou pas, mais peut répondre argument par argument.

Il est néanmoins possible de proposer ou d'être en désaccord.

Il lui indique qu'il a tout à fait le droit de dire que sur telle ou telle politique, il ne ferait pas la même chose.

Si jamais il était au pouvoir, il pourrait tout à fait l'entendre.

**Monsieur le Maire** indique qu'il se trouve, lui aussi, dans l'opposition à la Région. Il y préside un groupe d'opposition depuis 10 ans, 15 ans qu'il est Conseiller régional.

Il se trouve qu'avec la Présidente de la Région, bien qu'il ne soit pas du même parti politique qu'elle, ils travaillent, discutent, ont des commissions, et lors des assemblées, sept ou huit fois sur dix, il la félicite et l'appuie dans les positions qu'elle donne quand il lui semble qu'elle va dans le sens de l'intérêt général.

Il pense qu'il faut une solidarité des élus locaux et des collectivités face à l'État et qu'il y aurait plus à gagner à le faire.

Quant au chapitre 012, sur le personnel, oui, il y a une différence de BP à BP, et de BP à budget exécuté donc au compte administratif.

Il y a une différence de 776 000 € de plus cette année au BP par rapport à l'exécutif 2024. Ces 776 000 € ce sont 500 000 € pour la CNRACL et 276 000 € pour les avancements et les promotions de grade.

Pour finir, le Festival Itinérance.

Il remercie Monsieur PLANQUE de lui donner l'occasion de féliciter toutes les personnes organisatrices ou autres pour ce magnifique festival où il a eu l'occasion de s'exprimer lors de l'ouverture, comme tous les financeurs, et où le président d'Itinérance a tenu à le remercier, en tant que Maire de la Ville d'Alès et Président d'Alès Agglomération, d'avoir soutenu le festival Itinérances, contrairement à beaucoup d'autres départements, souvent de gauche d'ailleurs, ou aux régions de droite parfois qui ont diminué sensiblement, voire considérablement leurs aides à la culture.

**Monsieur le Maire** explique avoir fait le choix de maintenir les aides à la culture, tant elle lui paraît importante et nécessaire aujourd'hui, essentielle à l'émancipation de la jeunesse et de tous ceux qui vivent sur ce territoire et qui n'ont pas la chance parfois de pouvoir vivre des festivals dans d'autres lieux.

Il rappelle avoir distribué l'année dernière, grâce à la mise en place d'« Alès Agglo Scène des mondes » 300 000 € de subventions supplémentaires, par rapport à l'année d'avant, aux diverses associations culturelles y compris Le Cratère dont la subvention pour 2025 à augmenter sensiblement.

Pourquoi ? Pour compenser la baisse d'autres collectivités.

Des baisses de certaines subventions seront compensées par la Ville d'Alès et par Alès Agglomération pour que Monsieur LATASTE, Directeur de la scène nationale, ne soit dans l'obligation de diminuer sa programmation culturelle.

Il n'est pas possible d'être candidat pour être capitale française de la culture et diminuer la culture.

**Monsieur le Maire** indique que voilà tout ce qu'il souhaitait répondre à Monsieur PLANQUE. Il espère que ses réponses lui ont apporté quelques éclaircissements et propose donc d'approuver le Budget Primitif 2025 qu'il met au vote.

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

**Abstention : 0**

## 4 - Taux d'imposition 2025

**Monsieur le Maire** indique que chaque année, la collectivité bénéficiaire des produits de la Fiscalité Directe Locale (FDL) doit voter un taux applicable à chaque taxe (THRS-TFB-TFNB) à inscrire dans l'état 1259 FDL.

Les taux suivants, identiques à 2024, sont proposés :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 52,87%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 66,70%,
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 21,17%.

**Monsieur le Maire** propose d'approuver les taux d'imposition pour 2025.

**Votants : 42**  
**Pour : 42 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **5 - Conventions avec les associations percevant une subvention dans le cadre du BP 2025**

**Monsieur le Maire** rappelle que chaque association percevant des subventions de la Collectivité est soumise, conformément aux textes en vigueur, à la signature d'une convention précisant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il propose d'approuver ces conventions.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.*

**Votants : 42**  
**Pour : 42 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **6 - Conventions avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €**

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 indique qu'une convention doit être conclue par l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé lorsque le montant de cette dernière dépasse un seuil fixé par décret.

**Monsieur le Maire** propose d'approuver ces conventions avec les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.*

**Votants : 42**  
**Pour : 42 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

## **7 - Prise en charge de l'annuité d'emprunt du Budget Stationnement, Foires et Marchés par le Budget Principal**

**Monsieur le Maire** rappelle que dans le cadre du projet global de redynamisation et de revitalisation du cœur de ville, la Ville d'Alès a procédé à la réalisation du parking de la Place des Martyrs de la Résistance, ouvert en 2015, et à l'acquisition du parking du Centr'Alès en 2016. L'opération « Réhabilitation de l'ensemble immobilier y compris du parking des Halles de l'Abbaye », évaluée à 15 608 850,29 € H.T., a démarré en 2023.

Ces opérations ne pouvant être financées par les seuls usagers du Budget Régie de Stationnement, Foires et Marchés, sans une augmentation excessive des tarifs qui serait préjudiciable aux objectifs recherchés d'attractivité du centre-ville, **Monsieur le Maire** propose, la prise en charge par le Budget général des échéances d'emprunts contractés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour ce Budget.

**Votants : 42**  
**Pour : 38**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

### **III. RESSOURCES HUMAINES**

#### **8 - Création de postes modifiant le Tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Jean-Claude ROUILLON, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Ressources Humaines.

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** indique que cette délibération permet de disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville, permettre la promotion des agents et mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Il propose donc d'approuver la création des postes budgétaires suivants au tableau des effectifs de la Ville d'Alès :

<b>Cat.</b>	<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes à créer</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date de création</b>
B	Assistant de conservation Pal 2CI	1	35h00	08/04/25
C	Adjoint du Patrimoine Pal 1CI	1	35h00	08/04/25

**Monsieur le Maire** précise qu'ils sont liés aux avancements de grade quand les postes ne sont pas ouverts.

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **9 - Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour la filière Police Municipale**

**Monsieur le Maire** précise que la délibération existante est ainsi abrogée et remplacée.

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** indique qu'il y a lieu d'instituer le nouveau régime indemnitaire applicable aux agents municipaux relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres.

Conscient de la nécessité de moderniser et de revaloriser ces métiers, l'État a décidé une refonte du régime indemnitaire des policiers municipaux dans un nouveau dispositif simple et plus attractif. Ainsi, l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction et l'Indemnité d'Administration et de Technicité sont intégrées dans une nouvelle indemnité dénommée Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

Cette indemnité se compose de deux parts : une part fixe assise sur le traitement indiciaire brut perçu par l'agent et une part variable.

**Monsieur Jean-Claude ROUILLON** explique que cette délibération donne les modalités de versement de la part variable des indemnités des policiers municipaux.

**Monsieur le Maire** explique que c'est l'application de la réglementation nationale qui s'impose à la collectivité.

Il propose d'approuver l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE).

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **URGENCE DEMANDÉE**

**Monsieur le Maire** demande l'autorisation des membres du Conseil Municipal de voter tout d'abord l'urgence, puis la délibération qui suit :

**« Protocole d'accord avec la Société Méditerranéenne d'Abattage (SMA) pour l'exploitation de l'abattoir »**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'au précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire d'Alès de l'époque, Max ROUSTAN, a été autorisé à signer un protocole d'accord avec la Société Atelier Spécialisé des Viandes (ASV) gérée par Monsieur ROUX, l'un des gestionnaires de l'abattoir de Tarascon. Ce dernier fait évoluer sa société en faisant rentrer de nouveaux partenaires tels que la FDSEA du Gard, les Syndicats des producteurs Bovins du Gard et Ovins du Gard, la Confédération paysanne du Gard, les Sociétés Alpes Cuir et Peaux du Midi, BERMOND Nutrition, Animalia, Tommy MAIRE, Maison GOIXART et Fils, Bienvenue à la ferme.

Ce sont généralement des opérateurs de la viande qui ont souhaité se regrouper dans une nouvelle société, la Société Méditerranéenne d'Abattage (SMA).

D'où cette délibération présentée en urgence afin de permettre de signer le protocole d'accord avec cette nouvelle société.

Cela est nécessaire pour que les banques leur prêtent de quoi rentrer dans le capital et pour l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

**Monsieur le Maire** informe que les clefs de l'abattoir ont été remises à Monsieur Olivier ROUX qui a commencé des travaux, l'objectif étant de rouvrir au plus tôt.

Il demande donc de l'autoriser à signer ce nouveau protocole d'accord avec la nouvelle Société aux mêmes conditions que la fois précédente.

### **L'URGENCE**

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 0**

**Abstention : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

### **LA DÉLIBÉRATION**

**Votants : 42**

**Pour : 38**

**Contre : 0**

**Abstention : 4** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE, Mme Naïma GUERNINE.

## **DGA CITOYENNETÉ**

### **IV. DIRECTION PRÉVENTION SÉCURITÉ DE VOIE PUBLIQUE**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Max ROUSTAN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la présentation de ce document.

#### **10 - Demande de subvention - Transfert d'images du Centre de vidéoprotection urbain d'Alès vers le Centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Alès**

**Monsieur Max ROUSTAN** indique qu'il s'agit d'une demande de subvention (à 100%) pour un transfert d'images du Centre de vidéoprotection urbain d'Alès vers le Centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Alès.

Il précise que la Ville d'Alès travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre et les forces de secours et que sont déjà en place des transferts d'images vers les Centres de commandement de la Police Nationale de Nîmes et d'Alès et de la Compagnie de Gendarmerie.

Cette possibilité aujourd'hui, peut être ouverte au Centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Alès.

Il explique que conformément à la réglementation, les Officiers sapeurs-pompiers n'auront qu'une simple vision en direct des images, sans pilotage, ni relecture, et que ce projet de transmission pourra être financé dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

**Monsieur Max ROUSTAN** propose donc d'approuver la réalisation de ce transfert d'images et de solliciter les subventions nécessaires au projet.

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **V. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **11 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CN n°681 dans le cadre du NPNRU - 57 rue du Faubourg du Soleil à Alès**

**Monsieur Max ROUSTAN**, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que le projet de renouvellement urbain prévoit la rénovation du Faubourg du Soleil en intégrant la construction de bâtiments de logements neufs, la création d'espaces publics, la réfection des aménagements de voiries et la création d'un équipement public.

Dans le cadre du NPNRU, il s'agit là d'acquérir, auprès d'Alès Agglomération, pour un prix de 40 000 €, une partie de la parcelle section CN n°681, située au 57 Faubourg du Soleil, soit 630 m<sup>2</sup>, qui permettra la réalisation de la Maison de quartier.

**Monsieur Max ROUSTAN** propose donc d'approuver cette opération.

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **12 - Régularisation administrative de déclassement en vue d'échange sans soulte de terrains avec Logis Cévenols - Rues du Colonel FABIEN, des Chalets et Gabriel ROUCAUTE à Alès**

**Monsieur Max ROUSTAN** indique que la Commune d'Alès envisage d'intégrer dans le domaine public routier à titre de régularisation administrative une partie des rues du Colonel FABIEN, des Chalets et Gabriel ROUCAUTE.

Ainsi, pour que la mise en cohérence des limites soit complète, la Ville d'Alès doit céder aux Logis Cévenols une partie d'environ 557 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AB n°577, d'une surface totale de 18 638 m<sup>2</sup>, et déclasser et céder une partie de son domaine public au droit des parcelles cadastrées section AB n°20, 21, 22 et 530 pour environ 434 m<sup>2</sup>.

Les Logis Cévenols propriétaires des parcelles cadastrées section AB n°20, 21, 22, 523 et 530 pour une contenance totale de 11 539 m<sup>2</sup> (Les Jardins de Tamaris) acceptent de céder une partie des parcelles cadastrées section AB n°20, 523 et 530 d'une superficie approximative de 883 m<sup>2</sup>, pour l'intégration dans le domaine public routier de la Commune d'Alès.

Une partie de ces parcelles étant déjà affectée aux besoins de la circulation publique de la Commune, il y a lieu de régulariser cette situation en procédant à un échange sans soulte.

**Monsieur Max ROUSTAN** propose d'approuver ces opérations.

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **13 - Convention annuelle avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA »**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à Monsieur Alain BENSAKOUN, 3<sup>ème</sup> Adjoint, pour la présentation de ce document.

**Monsieur Alain BENSAKOUN** rappelle que la Ville d'Alès a adhéré, en 2011, à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA), outil d'ingénierie mutualisé qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Après quelques crises au cours des premières années, aujourd'hui l'Agence d'urbanisme rend des résultats qualitatifs et quantitatifs de haut niveau. La preuve en est qu'il n'y a pas un mois où la Ville n'est pas sollicitée par une commune du Gard, de l'Hérault, voire d'autres départements pour solliciter cette agence d'urbanisme.

La convention annuelle, prise en application de la convention cadre triennale, précise le programme de travail partenarial et le montant de la cotisation.

Il propose d'approuver la convention et de voter la participation financière de la Ville pour l'année 2025, égale à celle de Nîmes, d'un montant de 21 000 €, précisant au secrétariat administratif, qu'étant vice-président à l'Agence d'Urbanisme, il ne prendra pas part au vote.

**Monsieur Paul PLANQUE** tient à se féliciter du fonctionnement de l'Agence d'urbanisme et croit savoir qu'elle a, à sa tête, outre le vice-président présent dans cette assemblée, un très bon président.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés.*

*Monsieur Alain BENSAKOUN ne prend pas part au vote.*

**Votants : 41**

**Pour : 41 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **14 - Droit de présentation d'un successeur auprès du Maire - Durée minimale d'activité au sein du Marché des Halles de l'Abbaye**

Dans le cadre de la réhabilitation des Halles de l'Abbaye, **Monsieur le Maire** indique qu'il est nécessaire d'assurer une gestion stable et pérenne des commerces qui y sont installés.

Afin de permettre aux commerçants des Halles d'exercer leur droit de présentation d'un successeur auprès du Maire en cas de cession de leur fonds de commerce, il y a lieu de définir une durée minimale d'activité d'une année au sein des Halles de l'Abbaye, critère indispensable pour l'exercice de ce droit.

Il explique que les futurs étagiers des Halles de l'Abbaye, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, vont bénéficier d'Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public qui dorénavant ouvrent des droits comme la constitution d'un fonds de commerce, ce qui n'était pas le cas avant la réforme dans les années 2000.

Sauf que pour se voir attribuer un stand aujourd'hui, il faut répondre à un appel à candidature.

Cela veut dire que la personne qui vend son stand ne peut pas négocier avec la personne qui va le reprendre puisque cette AOT dépend du Maire.

**Monsieur le Maire** propose, après une année de tenue d'un stand, c'est à dire d'avoir créé un fonds de commerce, d'autoriser le droit de présentation. Ainsi, la personne qui souhaitera céder son stand, son activité, pourra l'informer par courrier et désigner une personne repreneuse.

**Monsieur le Maire** indique que cette délibération lui permettra de repositionner la personne désignée comme successeur, sans mise en concurrence.

L'intérêt pour le cédant est que les investissements qu'il va porter aujourd'hui soient rentabilisés dans le cadre de la vente du fonds de commerce, rappelant que le stand ne se vend pas étant sur un domaine public

**Monsieur le Maire** propose donc cette délibération tout en précisant qu'il n'est pas obligé de la prendre. Il fait le choix de le faire pour sécuriser celles et ceux qui vont investir dans ce marché. Ainsi, ils savent qu'au moment de leur retraite, ils pourront céder leur stand à qui ils le souhaitent. Cela vaut bail.

L'intérêt aussi de cela est que les prix pratiqués dans le cadre d'une AOT n'ont absolument rien à voir avec les prix pratiqués dans le cadre d'un bail emphytéotique ou administratif qui serait lié au domaine et devrait amortir tous les investissements. Ce qui ferait qu'aucun étagier ne pourrait payer le loyer que leur proposerait un bail.

**Monsieur Paul PLANQUE** demande quelques précisions à Monsieur le Maire à savoir si dans le cadre de la validation ou pas de cette représentation, il a un droit de regard sur le prix de la négociation entre les deux parties et s'il s'est prémuni du risque de spéculation, au niveau de ce droit de succession ?

Il dit aussi avoir une question un petit peu « off » mais pas complètement.

**Monsieur Paul PLANQUE** indique avoir lu dans la presse, précisant qu'il ne croit pas tout ce qui est dit dans la presse mais que malgré tout de temps en temps il s'interroge, qu'il y aurait une inquiétude sur la continuité au niveau de l'exercice des étagiers entre l'implantation actuelle dans le parking de la Place de l'Hôtel de Ville et demain les Halles de l'Abbaye.

Il demande à Monsieur le Maire s'il peut en dire plus sur cette question, indiquant que sa question est totalement ouverte et qu'il n'y a aucun a priori dans son interrogation.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Paul PLANQUE de lui donner l'occasion d'en parler.

Il indique avoir souhaité recevoir, accompagné des services, l'ensemble des futurs étagiers du marché, ceux qui ont répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) lancé avant la fermeture du marché et donc potentiellement affectataires de ces AOT.

Il indique que 100% de celles et ceux ayant visité le futur marché ont été ravis et enthousiastes de voir la qualité de ce marché, malgré le fait que les travaux ne soient pas encore terminés.

Il se trouve que deux, trois questions se sont posées par rapport aux emplacements des tuyaux et tout a été réglé, et à aucun moment, il n'a été tenu de propos sur l'économie ou autre.

La seule chose qui leur a été dite est que l'objectif aujourd'hui, qui va être tenu la Commission de sécurité finale étant fixée, c'est l'ouverture du parking au plus tard le 15 juin.

Il explique qu'actuellement toutes les entreprises dans le marché sont à jour, sauf une entreprise majeure, l'entreprise CABROL, qui est en difficulté auprès du Tribunal de commerce, en redressement puis en liquidation judiciaire.

**Monsieur le Maire** indique avoir reçu les dirigeants à plusieurs reprises, avoir eu contact avec les administrateurs judiciaires et avoir contractualisé avec eux pour payer les fournitures directement et faire en sorte que le chantier se poursuive.

Le Tribunal de commerce de Rodez a donc acté le fait que, dans le cas de la liquidation, ce marché devait être terminé. L'entreprise en redressement est donc en train de terminer ce marché avec du retard. C'est ce qui a créé les six semaines de retard.

Il souligne qu'à l'heure où il parle, il croit pouvoir dire que ce marché pourrait ouvrir le 28 juin 2025. C'est un peu tendu, mais il faut fixer une date. Pourquoi ?

Parce que, d'une part, si on ne met pas la pression sur certaines entreprises, elles vont aller travailler sur d'autres marchés, et, d'autre part, il y a certains étaliers aujourd'hui dans le marché provisoire qui sont en grande difficulté et qui attendent avec impatience de pouvoir s'implanter dans le nouveau marché. Et puis, il y a l'été qui arrive et donc beaucoup de touristes.

Lors de cette réunion, l'objectif était de donner un planning aux étaliers, la date à laquelle ils pourraient investir le nouveau marché afin d'y faire leur aménagement, qu'ils soient boutique traversante ou étal intérieur.

Les boutiques traversantes vont pouvoir dès le 22 avril commencer à s'installer à l'intérieur, les carrelages étant finis, pour faire les aménagements qui sont plus importants.

Les boutiques à l'intérieur sont censées attendre la Commission de sécurité qui doit réceptionner les Halles pour pouvoir s'implanter. Il y aura donc moins de temps pour s'implanter pour les étals intérieurs que pour les étals traversants.

**Monsieur le Maire** dit avoir négocié ce vendredi à la Commission de sécurité le fait que ceux ayant le plus besoin de temps puissent rentrer avant. Un travail est actuellement fait pour libérer au fur et à mesure les stands en fonction du temps d'aménagement nécessaire.

Il a aussi annoncé aux étaliers que le marché actuel devra fermer ses portes au plus tard le 23 juin, non pas pour des questions d'économie, mais pour pouvoir rouvrir le parking au plus tôt afin qu'il puisse refonctionner comme un parking.

De toute façon, les étaliers ont tous souhaité avoir entre cinq et dix jours pour pouvoir transférer leurs stands d'un marché à l'autre, et surtout ne pas y rentrer trop tard pour y passer l'été.

**Monsieur le Maire** propose donc d'approuver ce droit de présentation.

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 15 - OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°18 des bénéficiaires

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Léa BOYER, Conseillère Municipale déléguée à l'animation commerciale, pour la présentation de ce document.

**Madame Léa BOYER** rappelle que dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, la Ville peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux, encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Elle propose d'approuver la liste n°18 des subventions de 3 bénéficiaires pour un montant total de 18 089 €.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°18 FPPI030					
	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
71	LAMBERT Julie	12 Rue Albert 1 <sup>er</sup> - 30100 Alès	50 051 €	2 000 €	P.OCCUPANT OPAH RU
72	LAMBERT Julie	12 Rue Albert 1 <sup>er</sup> - 30100 Alès		4 368 €	PRIME À L'ACCESSION

	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
73	LAMBERT Julie	12 Rue Albert 1 <sup>er</sup> - 30100 Alès	40 028 €	2 010 €	P. BAILLEURS OPAH RU
74	LAMBERT Julie	12 Rue Albert 1 <sup>er</sup> - 30100 Alès		3 000 €	PRIME SORTIE DE VACANCE OPAH RU
75	DI LORENZO Fabien	14 Rue de l'Enclos Roux - 30100 Alès	64 751 €	3 237 €	P. BAILLEURS OPAH RU
76	DI LORENZO Fabien	14 Rue de l'Enclos Roux - 30100 Alès		3 000 €	PRIME SORTIE DE VACANCE OPAH RU
77	ARNAL Elisabeth	7 Bis Boulevard Louis Blanc - 30100 Alès	10 434 €	474 €	P.OCCUPANT OPAH RU

**Monsieur le Maire** précise qu'il y a un effet levier important cela générant 265 000 € de travaux

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.*

**Votants : 42**

**Pour : 42 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **DGA CADRE DE VIE**

### **VI. PÔLE INFRASTRUCTURES**

#### **16 - Dissimulation de réseaux d'électricité - Place Albert Camus à Alès - Tranche 1**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Aimé CAVAILLÉ, Conseiller Municipal, Président du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour la présentation des trois documents qui suivent.

**Monsieur Aimé CAVAILLÉ** demande à Monsieur le Maire, au vu de la légalité, de le soustraire à la présentation de ces trois délibérations du fait qu'il est cité trois fois avec son titre de Président du territoire et d'énergie.

**Monsieur le Maire** le félicite et le remercie d'avoir fait cette remarque. Il lui demande de sortir de la salle et présente donc ces 3 documents.

Il rappelle que par délibérations n°19\_05\_37 du Conseil Municipal du 23 décembre 2019 et n°20\_02\_28 du Conseil Municipal du 8 juin 2020 la Ville d'Alès a transféré la maîtrise d'ouvrage et le patrimoine des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG).

Il indique que cette première délibération concerne une opération de dissimulation des réseaux d'électricité, place Albert Camus à Alès, pour un montant de 150 000 € HT, dont la participation de la Ville s'élèvera approximativement à 37 500 € TTC.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.*

*Aimé CAVAILLÉ ne prend pas part au vote.*

**Votants : 41 - Unanimité**

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 17 - Éclairage public - Place Albert Camus à Alès - Tranche 1

**Monsieur le Maire** indique qu'il en est de même pour l'opération d'éclairage public, place Albert Camus, d'un montant de 24 713,71 € H.T., dont la participation de la Ville s'élèvera à 30 892,14 € TTC.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.  
Aimé CAVAILLÉ ne prend pas part au vote.*

**Votants : 41 - Unanimité**

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 18 - Travaux de télécommunication - Place Albert Camus à Alès - Tranche 1

Toujours place Albert Camus (tranche 1), **Monsieur le Maire** indique qu'il s'agit là d'une opération de travaux de télécommunication pour un montant H.T. de 35 238,80 €, dont la participation de la Ville s'élèvera à 44 048,50 € TTC.

*Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.  
Aimé CAVAILLÉ ne prend pas part au vote.*

**Votants : 41 - Unanimité**

**Pour : 41**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

# - DGA POLITIQUES PUBLIQUES -

## VII. PÔLE TEMPS LIBRE

### 19 - Montant des prix des lauréates de la soirée « Miss Alès » 2025

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Raphaële NAVARRO, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, déléguée aux festivités.

**Madame Raphaële NAVARRO** rappelle que la Ville d'Alès organise chaque année l'élection de Miss Alès.

Cette élection 2025 s'est déroulée le 8 février 2025 au Parc des Expositions de Méjannes lès Alès.

Elle rappelle que dans le cadre de cette manifestation et afin de récompenser les lauréates, des récompenses sont attribuées à Miss Alès, à sa première dauphine et sa deuxième dauphine.

Suite aux résultats du vote du public ayant retenu 5 candidates, le jury a désigné Miss Alès et ses 2 dauphines.

**Madame Raphaële NAVARRO** propose donc d'approuver les montants des prix suivants alloués à chacune des lauréates, pour un montant total de 3 300 € :

	PRIX
1 <sup>er</sup> Prix : Miss Alès : Lou SANCHEZ	1 500,00 €
2 <sup>ème</sup> Prix : 1 <sup>ère</sup> Dauphine : Léa STROHL	1 000,00 €
3 <sup>ème</sup> Prix : 2 <sup>ème</sup> Dauphine : Lilou VIANNE	800,00 €

**Votants : 42**

**Pour : 40**

**Contre : 2** - Mme Béatrice LADRANGE, M. Paul PLANQUE.

**Abstention : 0**

**Monsieur le Maire** demande tout d'abord aux Élus d'attendre juste deux secondes pour une information importante.

Il les remercie pour leur présence à ce Conseil Municipal, certes un peu long, mais 2 heures, ce n'est pas non plus quelque chose d'improbable.

Il souhaite leur annoncer une bonne nouvelle, la réouverture du Service de pneumologie de l'hôpital, et l'arrivée de 8 à 10 médecins. Il indique aussi que ce soir à l'hôpital d'Alès, tous les lits sont ré ouverts, et qu'il en manque huit à dix à ouvrir prochainement.

Contrairement à ce qui est entendu un peu partout, l'Hôpital d'Alès, Centre hospitalier des Cévennes, est en plein développement. Il souligne avoir obtenu du Directeur général de l'ARS des financements pour ouvrir à court terme une trentaine de lits.

Voilà pour cette bonne nouvelle.

**Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'opposition**, indique qu'il est un peu dommage d'aborder cela en conclusion. L'ouverture de lits est conditionnée par le nombre de praticiens hospitaliers, mais ça, c'est un autre débat, il y reviendra.

Il souligne que Monsieur le Maire, Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, devrait avoir souci de ces questions de service public et de la santé, car il sait que la médecine de proximité souffre beaucoup. Or, il se trouve qu'il y a eu un projet de loi transpartisane qui a été porté, et malheureusement en commission, les amis politiques de Monsieur le Maire se sont opposés aux exigences portées, notamment pour que ne soit pas renouvelée la loi GAROT. C'est bien dommage.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il est effectivement favorable à cette proposition de loi transpartisane.

Il dit être un ardent défenseur du service public hospitalier en tant que Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier, et pense que le bilan qui va être présenté dans quelques semaines, courant mai, sera suffisamment éloquent pour comprendre que sont ici défendus la santé et les États généraux de la santé qui ont été une grande réussite et qui portent petit à petit leurs fruits.

Il indique qu'il accueillera dans quelques jours la nouvelle promotion des internes, une trentaine. Il se rappelle, il y a sept ans, qu'il y avait trois internes par promotion. Il précise qu'il y a deux promotions par an avec une trentaine d'internes ce qui fait 60 internes par an, dont 10% font le vœu déjà aujourd'hui de revenir travailler sur Alès.

C'est à ça qu'il travaille. Pour lui, se sont les résultats qui comptent. Ce n'est pas la politique de d'estrade ou d'élucubrations.

## VIII. DIVERS

### 20 - Décisions prises par délégation

**Monsieur le Maire**, en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La séance est levée à 19h53.**

Le Maire  
**Christophe RIVENQ**



Le secrétaire de séance

